

## Commune d'Arthonnay

### Compte rendu du conseil municipal en date du 03 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mars à 20 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire  
Présents : Mme BONNEAU Noémie, TAVIOT Léa, MUHLHAUSER Jocelyne, Mrs LEONARD Jean Claude, GEROT Paul, BERTOUX Didier, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean  
Absent excusé : Mr TAVIOT Gabriel  
Absent : Mr VERITA Jean Luc  
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Mme le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération pour le bail de chasse.

#### **Délibération pour le bail de chasse :**

Le bail de chasse se termine le 30 juin 2021, Mme le maire présente au conseil municipal la demande de Mr CLEROT Roger qui souhaite proroger son bail d'un an, aux conditions actuelles du bail en vigueur. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte cette prorogation d'un an.

#### **Délibération pour désigner les délégués au Syndicat de transport de la CCLTB**

Le Conseil Municipal reconduit les membres désignés délégués au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Chaource au Syndicat de Transports de la CCLTB soit :

- DELEGUES TITULAIRES : ROUSSEAU Josiane, TAVIOT Léa
- DELEGUES SUPPLEANTS : LEONARD Jean-Claude, MUHLHAUSER Jocelyne

#### **Délibération pour convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY):**

Suite au rendez vous avec le Syndicat, afin d'obtenir un chiffrage des travaux d'enfouissement et d'éclairage public en Led dans la rue de Quincerot, une convention financière doit être signée pour réaliser cette étude. Le montant de celle-ci s'élève à 3 762.29 € ttc, la participation de la commune sera de 70 % du HT soit 2 194.67 €  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil accepte cette convention.

#### **Délibération pour attribuer une subvention au CIFA :**

Un apprenti du village fréquente cet établissement, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à cet établissement.

#### **Délibération pour modifier la participation communale à l'assurance MNT – maintien de salaires des agents :**

Actuellement, la commune participe à hauteur de 7 € par mois par agent, le conseil municipal après en avoir décidé de prendre en charge la totalité de cette cotisation MNT – maintien de salaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### **Délibération pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre relative au diagnostic sanitaire de l'église St Valentin**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de mettre en ligne cette consultation dès que possible.

#### **Délibération pour demander à la CCLTB le remboursement des participations payées au Syndicat de Transport :**

Malgré le transfert de la compétence scolaire à la CCLTB, la commune a continué de payer les cotisations au Syndicat de Chaource jusqu'à ce jour ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande le remboursement de ces cotisations à la CCLTB.

**Délibération pour le devis du remplacement de la borne incendie :**

Suite à une fuite et la vétusté de la borne incendie – 3 rue de Noise, il est nécessaire de la remplacer ; le devis établi par SDDEA s'élève à 3 162.00 € ttc. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce devis.

Divers :

- Une borne a été posée « ruelle de la Porte d'en Bas » par le SDDEA afin de comptabiliser l'eau tirée pour Panfol.
- Chemin de Buché : le conseil municipal demande l'avis de l'assistance juridique de Groupama
- Mare de Panfol : suite au courrier reçu de SEQUANA relatif à la « restauration » de cette mare, le conseil souhaite plus d'explications
- Une boîte à livres sera installée dans l'abri bus

Le Maire

J ROUSSEAU